

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

AVIS PUBLIC

Est par les présentes données par la soussignée qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 6 avril 2021 à 19h30 au 10 avenue Michaud

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets : Distance séparatrice au niveau des odeurs agricoles d'une maison voisine au site d'élevage.
La distance à respecter est de 126.5m et la maison voisine est situé à 64m de l'étable projeté no2.
La distance actuelle de la maison voisine no173 avec l'étable existante no1 est de 109m.

Identification du site concernée : 177, chemin de la Rivière

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Marc-de-Figuery, ce vingt-deuxième jour de mars deux mille vingt et un.



Doris Bélanger
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière